



REGLEMENT PARTICULIER BAD'NIGHT – 5 ème EDITION – 13 novembre 2026

Article 1 : Généralités

1. Le tournoi a été déclaré sur Poona sous le numéro 2602853.
2. La compétition se déroule le vendredi 13 novembre 2026 à partir de 19h, jusqu'au samedi 14 novembre 2026 à 02h00 maximum.
3. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence de compétition 2026/2027. Les étrangers peuvent également participer avec l'accord de leur fédération.
5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
6. Le juge-arbitre du tournoi désigné par le comité d'organisation est Guillaume LAUER. Ses décisions sont sans appel.
7. Le GEO principal du tournoi est Nicolas LERAY.
8. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
9. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.
10. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout joueur nuisant au bon déroulement du tournoi.

Article 2 : Épreuves et catégories

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Les séries sont proposées en fonction du CPPH : classements NC à R4 autorisés pour les joueurs des catégories vétérans à minimes. Des séries homogènes seront établies lors du tirage au sort selon le classement actualisé des participants.
3. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé ne peut être plus de mille points supérieurs à celui du moins bien classé. Sauf pour les tableaux où les joueurs auraient tous plus de 1800 points.
4. La discipline proposée en catégorie Sénior est : double mixte (DX). Dans la mesure du possible, tous les tableaux se déroulent en poules avec phase finale.
5. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.



6. Les tableaux disponibles sur eBad sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont donnés uniquement à titre indicatif.

Article 3 : Inscriptions

1. Les inscriptions seront ouvertes le 01 octobre 2026 à 8:00 (heure de Paris).
2. La date limite d'inscription est fixée au 07 novembre 2026 à 23:30 (heure de Paris).
3. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions non complétées selon les directives mentionnées ou illisibles, seront supportées par le club en cause.
4. Toutes les inscriptions - individuelles ou par club - doivent être effectuées sur Badnet/eBad.
L'inscription sera effective à réception du règlement par eBad.
5. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire au choix, le comité d'organisation s'efforcera, dans la mesure du possible, de lui trouver un partenaire.
6. Pour que l'inscription d'une paire soit validée, il faut que les deux joueurs de la paire aient été inscrits avant la date limite d'inscription.
7. En cas de défaillance d'un joueur inscrit sur un tableau de double, son partenaire doit prendre contact avec l'organisateur sous 48 heures, sans quoi l'inscription du partenaire sur ce même tableau sera retirée.
8. Les droits d'engagement sont de 15€ par joueur.
9. Un paiement effectué le jour du tournoi sera majoré de 2€ par joueur en cas de paiement par carte.
10. Une taxe fédérale de 2€ est incluse dans les droits d'engagement de chaque joueur.
11. Le nombre maximal de participants est 120 (ou 60 équipes). Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception. Pour les tableaux de doubles, c'est la date d'inscription du deuxième joueur de la paire qui sera prise en compte.
12. Les joueurs inscrits après l'atteinte de la limite, ou lorsque l'un des tableaux dans lequel ils s'inscrivent sera complet, seront placés sur liste d'attente.
13. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "Forfait", après la date du tirage au sort fixée au 09 novembre 2026 (voir règlement des forfaits).

En cas de "Forfait", le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les justificatifs, à la Ligue Grand Est de Badminton par mail ou par courrier (13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE). Tout forfait injustifié sera passible de sanctions, conformément aux mesures prévues dans le règlement de la FFBaD.



14. Tout forfait signalé après le tirage au sort ne permettra pas le remboursement de l'inscription, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, convocations, ...).

15. Le CPPH du 05 novembre 2026 sera pris en compte pour l'établissement des séries.

16. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de donner des recommandations spécifiques à l'envoi des convocations en fonction de la situation sanitaire.

Article 4 : Déroulement

1. Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée "Forfait".

2. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

3. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

4. Le volant officiel est le VICTOR Master 3. Il sera en vente sur le lieu de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre eux. Les volants ne seront pas fournis par l'organisation.

5. Le temps minimum de repos entre chaque match sera de 20 minutes.

6. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match pour le test des volants et la prise de contact avec le terrain.

7. À l'appel de leur nom, les joueurs peuvent se rendre directement sur le terrain et entrer ensuite les résultats sur la tablette située à la table de marques.

8. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

9. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs qui disputent leurs matchs ainsi que le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, **un** coach et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.

10. Tout joueur désirant quitter le gymnase devra prévenir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.

11. Tous les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.



12. Tout joueur inscrit au tournoi et étant référencé dans la liste fédérale des arbitres en tant qu'arbitre accrédité, certifié ou encore en formation, s'engage à arbitrer au minimum un match si la demande lui en est faite par l'organisation ou le Juge-Arbitre.
13. Tout volant touchant les infrastructures sera déclaré faute, sauf au service où il sera déclaré let (dans la limite de 1 let).
14. De préférence, seul le responsable d'un club pourra contester le jour du tournoi auprès du juge-arbitre. Toute autre réclamation devra être faite auprès de la commission régionale d'arbitrage de la Ligue Grand-Est de Badminton pour être recevable.
15. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match. De plus, l'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
16. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.
17. En s'inscrivant au tournoi, tout joueur autorise les organisateurs à communiquer ses résultats et photos aux médias, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'à publier les résultats sur Poona et ses sites partenaires.
18. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.